

5 juin 2000

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le **5 juin 2000** à **20:00** heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND
JEAN-JACQUES BOISVERT

Monsieur le conseiller **JEAN-GUY TARTE** est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**

Monsieur **ANDRÉ BENOÎT**, gestionnaire principale, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2000-06-231 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE 5 JUIN 2000

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2000-06-232 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MAI 2000

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2000-06-233 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2000

5 juin 2000

- | | | |
|-------------|-----------|--|
| N. M. | 3.2 | DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MAI 2000 |
| N. M. | 3.3 | DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 1 ^{ER} JUIN 2000 |
| 2000-06-234 | 3.4 | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 24 MAI 2000 |
| | 4. | AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL |
| 2000-06-235 | 4.1 | FONDATION DU JARDIN ZOOLOGIQUE DE GRANBY : 4 ^E TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE |
| 2000-06-236 | 4.2 | ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC, RÉGION DE LA HAUTE-YAMASKA INC : TOURNOI DE GOLF ANNUEL |
| 2000-06-237 | 4.3 | TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE WATERLOO |
| 2000-06-238 | 4.4 | ROYAL LEPAGE ACTION : 20 ^E TOURNOI DE GOLF ANNUEL |
| | 5. | AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT |
| AM | 5.1 | AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À a) AGRANDIR LA ZONE C01-103 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-102 AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE DÉBIT D'ESSENCE/RESTAURANT/DÉPANNEUR SUR LE LOT 1035 ; b) RÉGIR DE FAÇON PARTICULIÈRE L'AFFICHAGE DES USAGES DE LA CLASSE C5 (SERVICES PÉTROLIERS) DANS LA ZONE C01-103 |
| 2000-06-239 | 5.2 | DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-57-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À a) AGRANDIR LA ZONE C01-103 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-102 AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE DÉBIT D'ESSENCE/RESTAURANT/DÉPANNEUR SUR LE LOT 1035 ; b) RÉGIR DE FAÇON PARTICULIÈRE L'AFFICHAGE DES USAGES DE LA CLASSE C5 (SERVICES PÉTROLIERS) DANS LA ZONE C01-103 » |

5 juin 2000

- 2000-06-240 5.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-57-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À a) AGRANDIR LA ZONE C01-103 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-102 AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE DÉBIT D'ESSENCE/RESTAURANT/DÉPANNEUR SUR LE LOT 1035 ; b) RÉGIR DE FAÇON PARTICULIÈRE L'AFFICHAGE DES USAGES DE LA CLASSE C5 (SERVICES PÉTROLIERS) DANS LA ZONE C01-103 »
- N. M. 5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À PRÉVOIR DES NORMES PARTICULIÈRES D'AFFICHAGE POUR LES USAGES DE LA CLASSE C5 (SERVICES PÉTROLIERS) DANS LA ZONE C01-103
- N. M. 5.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 643-6-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À PRÉVOIR DES NORMES PARTICULIÈRES D'AFFICHAGE POUR LES USAGES DE LA CLASSE C5 (SERVICES PÉTROLIERS) DANS LA ZONE C01-103 »
- N. M. 5.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 643-6-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À PRÉVOIR DES NORMES PARTICULIÈRES D'AFFICHAGE POUR LES USAGES DE LA CLASSE C5 (SERVICES PÉTROLIERS) DANS LA ZONE C01-103 »
- AM 5.7 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 785-95 CONCERNANT LES PONCEAUX ET LES FOSSÉS D'ÉGOUTTEMENT
- AM 5.8 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION RELATIVEMENT À L'INSTALLATION DES PONCEAUX
- 6. RÈGLEMENTS**
- 2000-06-241 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-55-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE H04-455 LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES AU LIEU DES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLEES ET A MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION EN CONSEQUENCE »

5 juin 2000

- 2000-06-242 6.2 ADOPTION DUN RÈGLEMENT NUMÉRO 700-56-2000 INTITULÉ « REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) AUTORISER LES ANTENNES DE TELECOMMUNICATION SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIERES DANS LA ZONE C04-400 ; B) PREVOIR LA CONSERVATION D'UNE BANDE BOISEE SUR TOUT LE POURTOUR D'UN TERRAIN OCCUPE PAR UNE ANTENNE DE TELECOMMUNICATION DANS LA ZONE C04-400 »
- N. M. 6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 836-2000 INTITULÉ RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SIX CENT CINQUANTE DOLLARS(91 650 \$), PAR BILLETS, POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 626-89, 637,89, 639-89, 650-90, 653-90, 689-1-91 ET 777-95 DE LA VILLE DE BROMONT, RENOUVELABLE LE 21 AOÛT 2000 »
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 2000-06-243 7.1 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCE IARD
- N. M. 7.2 NOMINATION DES MEMBRES DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT
- 2000-06-244 7.3 HYPOTHÈQUES LÉGALES PAR LA VILLE DE BROMONT, LOTS 325-148, 325-146, 126-38, 1718-10, 1718-1, 1717 DU CANTON DE BROME, LOTS 315-1, 315-2, 316-2, 316-3 DU CADATRE DE BROMONT, LOTS 1786-1, 1786-2 DU CANTON DE BROME ET DES LOTS 316-4, 316-5 DU CANTON DE SHEFFORD
- 2000-06-245 7.4a PARTENAIRE ASSOCIÉ DE L'INTERNATIONAL BROMONT
- 2000-06-246 7.4b INTERNATIONAL BROMONT : DEMANDE D'AIDE EN SERVICES MUNICIPAUX
- 2000-06-247 7.5 MODIFICATION D'AFFECTATIONS À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ AUX FINS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
- 2000-06-248 7.6 ANNULATION OU MODIFICATION DES ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT
- 2000-06-249 7.7 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MAI 2000
- 2000-06-250 7.8 ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LA MONTÉRÉGIE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

5 juin 2000

2000-06-251	7.9	GESTION DES VERSANTS DE BROMONT
2000-06-252	7.10	MANDAT DONNÉ POUR QUE LE BAIL DE LA COMPAGNIE 9034-2122 INC SOIT RÉSILIÉ
2000-06-253	7.11	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE WATERLOO-BROMONT : PROPOSITION D'UN PARTENARIAT POUR LA DIFFUSION DES ASSEMBLÉES DE CONSEIL
2000-06-254	7.12	ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES AUTONOMES À PRESSION
2000-06-255	7.13	CONFIRMATION DES RESPONSABILITÉS DE LA VILLE RELATIVEMENT AU DROIT DE SUPERFICIE SUR UNE PARTIE DES LOTS 331-99 ET 331-96 ET DES LOTS 331-97 ET 331-98 DU CADASTRE DE BROME
2000-06-256	7.14	CHAMPIONNATS MASTERS MONDIAUX/UCI 2000 : DEMANDE D’AFFICHAGE SUR UN PANNEAU AUTOROUTIER
N. M.	7.15	FESTIVAL ORFORD 2000 : DEMANDE DE COMMANDITE
N. M.	7.16	RÉCLAMATION DE BELL CANADA
2000-06-257	7.17	DEMANDE D’AUTORISATION POUR L’UTILISATION AUTRE QU’AGRICOLE D’UNE PARTIE DU LOT 334 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME
2000-06-258	7.18	FEUX D’ARTIFICES DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE : DEMANDE DE COMMANDITE
	8.	AFFAIRES DU PERSONNEL
2000-06-259	8.1	LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) RELATIVEMENT AUX CHEFS D’ÉQUIPE
2000-06-260	8.2	EMBAUCHE D’UN ÉTUDIANT AUX ÉTANGS D’ÉPURATION
2000-06-261	8.3	PROLONGEMENT DE L'ENGAGEMENT DE MONSIEUR DANIEL POTVIN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
2000-06-262	8.4	FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES 2000
2000-06-263	8.5	EMBAUCHE D’UNE POLICIÈRE TEMPORAIRE
2000-06-264	8.6	STAGIAIRE EN INFORMATIQUE
2000-06-265	8.7	PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF REQUIS PAR LA SOCIÉTÉ D’ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

5 juin 2000

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST TENUE LE 20 AVRIL 2000
- N. M. 9.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 11 MAI 2000
- N. M. 9.3 DÉPÔT DE L'APPROBATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE DES NEIGES USÉES
- N. M. 9.4 DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LE DOSSIER DE MADAME ANDRÉE PELLERIN
- N. M. 9.5 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE PAR LE BAR L'OASIS AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX
- N. M. 9.6 DÉPÔT D'UNE PÉTITION DE CITOYENS DE BRIGHAM DÉSIRANT S'ANNEXER À BROMONT
- N. M. 9.7 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MICHEL CHAMPAGNE CONCERNANT LE RECYCLAGE DES RÉSIDUS VERTS

10. VARIA

- 2000-06-266 10.1 EMBAUCHE D'ANIMATEURS ET D'AIDES-ANIMATEURS POUR LES CAMPS DE JOUR, ÉTÉ 2000
- N. M. 10.2 DEMANDE D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU « SKATE PARK »
- 2000-06-267 10.3 « BRUNANTE CHAMPÊTRE À BROMONT » AU PROFIT DES MALADIES DU CŒUR
- 2000-06-268 10.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À INTERDIRE LES USAGES C-5 DANS LA ZONE C04-465 TOUT EN MAINTENANT LES USAGES C-3 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS
- 2000-06-269 10.5 EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 2000-06-270 **12 LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER
PIERRE SIMONEAU, O. M. A.

5 juin 2000

2000-06-231

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU 5 JUIN 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 3.4 aurait dû se lire de la façon suivante :

3.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 24 MAI 2000
- les sujets numéro 5.4, 5.5, 5.6, 6.3 et 7.15 sont retirés de l'ordre du jour ;
- les sujets numéros 5.15 et 5.16 sont reportés à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2000-06-232

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MAI 2000**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que déposé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil
municipal tenue le 8 mai 2000.

ADOPTÉ

2000-06-233

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI
2000**

5 juin 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mai 2000 au montant de **UN MILLION CENT TRENTE-NEUF MILLE VINGT ET UN DOLLARS ET TROIS CENTS (1 139 021,03 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes le tout conformément à la liste jointe et approuvée.

ADOPTÉ

N. M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MAI 2000

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mai 2000. Le montant des permis émis durant le mois de mai 2000 se chiffre à **UN MILLION SEPT CENT UN MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS (1 701 784 \$)**

N. M.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 1^{ER} JUIN 2000

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses au 1^{er} janvier 2000.

2000-06-234

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 24 MAI 2000

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 juin 2000

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 24 mai 2000.

ADOPTÉ

2000-06-235

FONDATION DU JARDIN ZOOLOGIQUE DE GRANBY : 4^E TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'aucun membre du Conseil municipal ne peut assister au tournoi de golf de la Fondation du Jardin zoologique de Granby.

ADOPTÉ

2000-06-236

**ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS
D'HABITATIONS DU QUÉBEC, RÉGION DE LA HAUTE-YAMASKA
INC : TOURNOI DE GOLF ANNUEL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'aucun membre du Conseil ne peut assister au tournoi de golf annuel de APCHQ de la Haute-Yamaska.

ADOPTÉ

2000-06-238

TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE WATERLOO

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**

5 juin 2000

APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT VINGT DOLLARS (220,00 \$)** à la ville de Waterloo, somme représentant l'inscription de deux membres du Conseil au Tournoi de golf du maire qui se tiendra le 9 août 2000.

ADOPTÉ

2000-06-238

ROYAL LEPAGE ACTION : 20^E TOURNOI DE GOLF ANNUEL

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'aucun membre du Conseil ne peut assister au 20^e tournoi de golf annuel de Royal Lepage action.

ADOPTÉ

A M

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À a) AGRANDIR LA ZONE C01-103 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-102 AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE DÉBIT D'ESSENCE/RESTAURANT/DÉPANNEUR SUR LE LOT 1035 ; b) RÉGIR DE FAÇON PARTICULIÈRE L'AFFICHAGE DES USAGES DE LA CLASSE C5 (SERVICES PÉTROLIERS) DANS LA ZONE C01-103

Monsieur le conseiller **JEAN McMASTER** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 700-91, tel qu'amendé, de façon à a) agrandir la zone C01-103 à même une partie de la zone C01-102 afin de permettre la réalisation d'un projet de débit d'essence/restaurant/dépanneur sur le lot 1035 ; b) régir de façon particulière l'affichage des usages de la classe c5 (services pétroliers) dans la zone C01-103

5 juin 2000

2000-06-239

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-57-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À a) AGRANDIR LA ZONE C01-103 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-102 AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE DÉBIT D'ESSENCE/RESTAURANT/DÉPANNEUR SUR LE LOT 1035 ; b) RÉGIR DE FAÇON PARTICULIÈRE L'AFFICHAGE DES USAGES DE LA CLASSE C5 (SERVICES PÉTROLIERS) DANS LA ZONE C01-103 »

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement numéro 700-57-2000 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 700-57-2000 est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2000-06-240

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-57-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À a) AGRANDIR LA ZONE C01-103 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-102 AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE DÉBIT D'ESSENCE/RESTAURANT/DÉPANNEUR SUR LE LOT 1035 ; b) RÉGIR DE FAÇON PARTICULIÈRE L'AFFICHAGE DES USAGES DE LA CLASSE C5 (SERVICES PÉTROLIERS) DANS LA ZONE C01-103 »

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du premier projet de règlement ;

5 juin 2000

ATTENDU la résolution numéro 2000-06-239 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine la résolution numéro 00-017 adoptée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme le 17 avril 2000.

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 700-57-2000 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À a) AGRANDIR LA ZONE C01-103 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-102 AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE DÉBIT D'ESSENCE/RESTAURANT/DÉPANNÉUR SUR LE LOT 1035 ; b) RÉGIR DE FAÇON PARTICULIÈRE L'AFFICHAGE DES USAGES DE LA CLASSE C5 (SERVICES PÉTROLIERS) DANS LA ZONE C01-103 »

ADOPTÉ

N. M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À PRÉVOIR DES NORMES PARTICULIÈRES D'AFFICHAGE POUR LES USAGES DE LA CLASSE C5 (SERVICES PÉTROLIERS) DANS LA ZONE C01-103

Le sujet numéro 5.4 est retiré de l'ordre du jour.

N. M.

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 643-6-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À PRÉVOIR DES NORMES PARTICULIÈRES D'AFFICHAGE POUR LES USAGES DE LA CLASSE C5 (SERVICES PÉTROLIERS) DANS LA ZONE C01-103 »

Le sujet numéro 5.5 est retiré de l'ordre du jour.

5 juin 2000

N. M.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 643-6-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D’AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL QU’AMENDÉ, DE FAÇON À PRÉVOIR DES NORMES PARTICULIÈRES D’AFFICHAGE POUR LES USAGES DE LA CLASSE C5 (SERVICES PÉTROLIERS) DANS LA ZONE C01-103 »

Le sujet numéro 5.6 est retiré de l'ordre du jour.

AM

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D’UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 785-95 CONCERNANT LES PONCEAUX ET LES FOSSÉS D’ÉGOUTTEMENT

Monsieur le conseiller **JEAN McMASTER** donne avis de motion qu’il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 785-95 concernant les ponceaux et les fossés d’égouttement.

AM

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D’UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION RELATIVEMENT À L’INSTALLATION DES PONCEAUX

Monsieur le conseiller **JEAN McMASTER** donne avis de motion qu’il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de tarification relativement à l’installation des ponceaux

2000-06-241

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-55-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTEGRATION ARCHITECTURALES NUMERO 700-91, TEL QU’AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE H04-455 LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES AU LIEU DES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLEES ET A MODIFIER LES NORMES D’IMPLANTATION EN CONSEQUENCE »

5 juin 2000

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2000-04-118 dispensant le greffier de lire les projets de règlement et le règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 700-55-2000 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALES NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE H04-455 LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES AU LIEU DES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLEES ET A MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION EN CONSEQUENCE »

ADOPTÉ

2000-06-242

**ADOPTION DUN RÈGLEMENT NUMÉRO 700-56-2000 INTITULÉ
« REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU
ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION
ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON
A : A) AUTORISER LES ANTENNES DE TELECOMMUNICATION
SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIERES DANS LA ZONE
C04-400 ; B) PREVOIR LA CONSERVATION D'UNE BANDE BOISEE
SUR TOUT LE POURTOUR D'UN TERRAIN OCCUPE PAR UNE
ANTENNE DE TELECOMMUNICATION DANS LA ZONE C04-400 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2000-04-169 dispensant le greffier de lire les projets de règlement et le règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 700-56-2000 intitulé « REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) AUTORISER LES ANTENNES DE TELECOMMUNICATION SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIERES DANS LA ZONE C04-400 ; B) PREVOIR LA CONSERVATION D'UNE BANDE BOISEE SUR TOUT LE POURTOUR D'UN TERRAIN OCCUPE PAR UNE ANTENNE DE TELECOMMUNICATION DANS LA ZONE C04-400 »

ADOPTÉ

5 juin 2000

N. M.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 836-2000 INTITULÉ
« RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE
SOMME DE QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SIX CENT CINQUANTE
DOLLARS(91 650 \$), PAR BILLETS, POUR COUVRIR LES FRAIS DE
REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 626-89, 637,89,
639-89, 650-90, 653-90, 689-1-91 ET 777-95 DE LA VILLE DE BROMONT,
RENOUVELABLE LE 21 AOÛT 2000 »**

Le sujet numéro 6.3 est retiré de l'ordre du jour.

2000-06-243

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCE IARD

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 29 mai 2000, les soumissions des courtiers suivants ont été reçues :

AON PARIZEAU INC.
A BARETTE & FILS INC.
CHEVRIER LAPORTE & ASSOCIÉS
LEMIEUX RYAN & ASSOCIÉS

ATTENDU l'analyse des soumissions, datée du 2 juin 2000, préparée par la firme Gestarisques inc ;

ATTENDU QUE la soumission du bureau d'assurance Lemieux, Ryam & associés est la plus basse et qu'elle répond aux exigences du cahier des charges ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE résilier les polices d'assurances souscrites auprès des courtiers Chevrier Laporte & associés au 1^{er} juillet 2000.

D'adjuger le contrat d'assurances générales de la Ville de Bromont au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Lemieux, Ryan et associés inc., au 1^{er} juillet 2000, pour une prime annuelle DE **QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (84 779,88 \$)**, taxes incluses.

- montant excluant la prime de **TROIS CENT VINGT-SEPT DOLLARS (327,00 \$)** pour l'assurance voyage des cadres ;

5 juin 2000

- montant incluant la somme de **CINQ CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS (545,00 \$)**, taxes incluses, pour l'assurance pour le bris des machines ;

ADOPTÉ

N. M.

NOMINATION DES MEMBRES DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT

Le sujet numéro 7.2 est reporté à une séance subséquente.

2000-06-244

HYPOTHÈQUES LÉGALES PAR LA VILLE DE BROMONT, LOTS 325-148, 325-146, 126-38, 1718-10, 1718-1, 1717 DU CANTON DE BROME, LOTS 315-1, 315-2, 316-2, 316-3 DU CADATRE DE BROMONT, LOTS 1786-1, 1786-2 DU CANTON DE BROME ET DES LOTS 316-4, 316-5 DU CANTON DE SHEFFORD

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des projets d'hypothèques légales par la Ville de Bromont contre la compagnie 9034-2122 QUÉBEC INC et ROGER HUBERT;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ainsi que la greffière par intérim, Madame Marie-Jérôme Hanoul, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont lesdites hypothèques légales.

ADOPTÉ

2000-06-245

PARTENAIRE ASSOCIÉ DE L'INTERNATIONAL BROMONT

5 juin 2000

ATTENDU la résolution 2000-01-014 accordant une subvention de 5 000 \$ à Centaure ;

ATTENDU le plan de partenariat déposé par l'International Bromont ;

ATTENDU QUE le Conseil veut promouvoir le développement de la Ville de Bromont et accueillir des invités lors de l'International Bromont du 21 au 25 juin 2000 ;

ATTENDU QUE les autres frais tels que boissons et services de traiteur seront commandités ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQ MILLE (5 000 \$)** à l'International Bromont, somme représentant le partenariat associé de la Ville de Bromont pour l'International Bromont.

ADOPTÉ

2000-06-246

**INTERNATIONAL BROMONT : DEMANDE D'AIDE EN SERVICES
MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE dans le cadre de la tenue de l'International Bromont, la Ville de Bromont accepte de défrayer le coût en main d'œuvre, pour une somme ne dépassant pas **DEUX MILLE DOLLARS (2 000 \$)**, des pompiers volontaires qui s'occuperont de diriger le trafic durant la tenue de l'événement.

ADOPTÉ

2000-06-247

**MODIFICATION D'AFFECTATIONS À MÊME LE SURPLUS
ACCUMULÉ AUX FINS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

5 juin 2000

ATTENDU l'autorisation accordée par la résolution numéro 2000-02-051 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants :

DESCRIPTION	DÉPENSES PRÉVUES	DÉPENSES RÉELLES	ÉCARTS
Camion	34 507,00 \$	36 638,32 \$	2 131,32 \$
Équipement incendie	4 000,00 \$	--- \$	(4 000,00 \$)
Moteur diesel	24 982,00 \$	24 980,67 \$	(1,33 \$)
Camion	34 507,00 \$	30 660,71 \$	3 846,29 \$
			(7 847,62 \$)
TOTAL			(5 716,30 \$)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les achats d'immobilisations financés par le surplus pour un montant de **SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS ET SOIXAANTE –DEUX CENTS (7 847,62 \$)**.

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **DEUX MILLE CENT TRENTE ET UN DOLLARS ET TRENTE-DEUX CENTS (2 131,32 \$)** à même le surplus accumulé pour financer des dépenses en immobilisations.

ADOPTÉ

2000-06-248

**ANNULATION OU MODIFICATION DES ACHATS
D'IMMOBILISATIONS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU l'autorisation accordée par les résolutions numéros 1999-02-032 et 2000-02-050 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants :

5 juin 2000

DESCRIPTION	DÉPENSES PRÉVUES	DÉPENSES RÉELLES	ÉCARTS
Logiciel gestion documentaire	1 975,00 \$	2 524,99 \$	549,99 \$
Détecteur de gaz	3 430,70 \$	3 430,70 \$	430,70 \$
			980,69 \$
Génératrice	24 739,09 \$	--- \$	(24 739,09 \$)
Clôture – garage	10 000,00 \$	5 473,54 \$	(4 526,46 \$)
Télémetrie	15 000,00 \$	--- \$	(15 000,00 \$)
Pompe	10 000,00 \$	8 299,13 \$	(1 700,87 \$)
			(45 966,42 \$)
TOTAL			(44 985,73 \$)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les achats d'immobilisations financés par le fonds de roulement pour un montant de **QUARANTE-CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS ET SOIXANTE-TREIZE CENTS (45 966,42 \$)**.

D'autoriser la trésorière à emprunter la somme de **NEUF CENT QUATRE-VINGT DOLLARS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (980,69 \$)** pour financer les écarts excédentaires de certains achats prévus et que ladite somme soit remboursée au fonds de roulement en trois (3) ans.

ADOPTÉ

2000-06-249

**AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER}
JANVIER AU 31 MAI 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 juin 2000

D'adopter, tel que déposé, les amendements budgétaires pour la période du 1 janvier au 31 mai 2000 et d'autoriser la trésorière à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste d'amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2000-06-250

**ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LA MONTÉRÉGIE : DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Pierette Guay, directrice générale de l'Orchestre symphonique de la Montérégie, demandant une contribution financière ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne peut accorder un aide financière à l'OSMONT, la somme d'argent n'ayant pas été prévue au budget.

ADOPTÉ

2000-06-251

GESTION DES VERSANTS DE BROMONT

ATTENDU la résolution numéro 1999-12-515 mandatant Monsieur Gilles Beauchemin pour assurer la gestion de l'immeuble "Les Versants de Bromont";

ATTENDU QUE cette résolution était pour une période de six (6) mois;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE prolonger le mandat de Monsieur Gilles Beauchemin pour une autre période de six (6) mois.

ADOPTÉ

5 juin 2000

2000-06-252

**MANDAT DONNÉ POUR QUE LE BAIL DE LA COMPAGNIE 9034-2122
INC SOIT RÉSILIÉ**

ATTENDU la lettre de Monsieur Pierre Simoneau, greffier, mandatant M^c Yvon Robichaud, pour prendre les procédures nécessaires pour que le bail de la compagnie 9034-2122 Québec inc. soit résilié à l'expiration de douze (12) mois en donnant un préavis de six (6) mois audit locataire de Versants de Bromont, le tout conformément à l'article 1887 du Code civile du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la lettre de Monsieur Pierre Simoneau, greffier, et de mandater ainsi M^c Yvon Robichaud à entreprendre les procédures nécessaires pour que le bail de la compagnie 9034-2122 Québec inc. soit résilié.

ADOPTÉ

2000-06-253

**TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE WATERLOO-BROMONT :
PROPOSITION D'UN PARTENARIAT POUR LA DIFFUSION DES
ASSEMBLÉES DE CONSEIL**

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Alain Choinière, membre du CA de la Télévision communautaire de Waterloo – Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la ville de Bromont ne souhaite pas que les assemblées du Conseil municipal soient diffusées.

ADOPTÉ

2000-06-254

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'APPAREILS
RESPIRATOIRES AUTONOMES À PRESSION**

5 juin 2000

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 2 juin 2000 à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes incluses)
AREO-FEU LTÉE - Appareils respiratoires - Cylindre de rechange	2 984,90 \$ 557,87 \$	3 542,77 \$
ACKLANDS-GARIGER - Appareils respiratoires - Cylindre de rechange	3 039,61 \$ 659,67 \$	3 699,28 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture de huit (8) appareils respiratoires et de huit (8) cylindres de rechange au plus bas soumissionnaire conforme soit Aero-feu Ltée, pour la somme de **VINGT-HUIT MILLE TROIS CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS ET SEIZE CENTS (28 342,16 \$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2000-06-255

**CONFIRMATION DES RESPONSABILITÉS DE LA VILLE
RELATIVEMENT AU DROIT DE SUPERFICIE SUR UNE PARTIE DES
LOTS 331-99 ET 331-96 ET DES LOTS 331-97 ET 331-98 DU CADASTRE
DE BROME**

ATTENDU la résolution numéro 2000-05-223 par laquelle la Ville de Bromont refuse d'annuler la servitude existante sur les parties de lots 331-99 et 331-96 du cadastre du canton de Brome ;

ATTENDU la lettre de Monsieur Alain Massé qui, suite à une conversation téléphonique avec Monsieur Bernard Boileau, inspecteur en bâtiment, demande à la Ville de confirmer certains éléments relatifs à ladite servitude qui comporte le droit, pour la Ville de Bromont d'installer sur l'assiette décrite dans la description technique, dossier numéro F253, minutes numéro 422 de Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, datée du 31 mai 1991, une conduite d'eaux pluviales ainsi que le droit de l'entretenir, de la réparer et de la remplacer ;

5 juin 2000

ATTENDU QUE l'acte de servitude de passage par la Caisse populaire de Saint-Benoît de Granby en faveur de la Ville de Bromont, enregistré au bureau de la publicité des droits de Brome, le 8 février 1992, sous le numéro 175608, stipule ce qui suit à son article 3.. CONDITIONS :

« Le présent droit de superficie et la présente servitude sont accordés aux charges et conditions suivantes que la Partie seconde [La Ville de Bromont] s'engage à remplir, à savoir :

1.- Se rendre responsable des dommages qui pourraient être causés lors des travaux de construction, d'entretien, de réparation et/ou de remplacement de ladite conduite d'eaux pluviales. »

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal confirme que l'assiette de la servitude décrite dans la description technique de Monsieur François Bernard ainsi que la condition stipulée à l'acte de servitude ci-haut reproduite, seront respectées par la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2000-06-256

**CHAMPIONNATS MASTERS MONDIAUX/UCI 2000 : DEMANDE
D’AFFICHAGE SUR UN PANNEAU AUTOROUTIER**

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Richard Deslandes, président Événements sportifs Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à l'organisme Événements sportifs Bromont la possibilité d'afficher sur un panneau autoroutier pour la tenue des Championnats Master mondiaux/UCI 2000 durant les mois de juillet et août 2000.

QUE ladite affiche soit enlevée au plus tard sept (7) jours après la fin de l'événement.

ADOPTÉ

5 juin 2000

N. M

FESTIVAL ORFORD 2000 : DEMANDE DE COMMANDITE

Les membres du Conseil ont pris connaissance de La demande de commandite.

N. M.

RÉCLAMATION DE BELL CANADA

Le sujet numéro 5.16 est reporté à une séance subséquente.

2000-06-257

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION AUTRE
QU'AGRICOLE D'UNE PARTIE DU LOT 334 DU CADASTRE DU
CANTON DE BROME**

ATTENDU la demande d'autorisation faite par Madame André Gadoury auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour construire une résidence à même le projet d'une érablière sur une partie du lot 334 du cadastre du Canton de Brome, sis au coin du boulevard de Bromont et du chemin Huntington, V/dossier : 315008 ;

ATTENDU QUE le projet a déjà fait l'objet d'une approbation du Conseil municipal le 7 février 2000 sans cependant faire mention de la demande de construction d'une résidence et de la conformité de la demande à la réglementation municipale de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de construction d'une résidence est permise sur une exploitation agricole et ce conformément à la réglementation municipale de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2000-06-258

**FEUX D'ARTIFICES DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE : DEMANDE DE
COMMANDITE**

5 juin 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE ne pas accorder d'aide financière pour l'organisation d'un feu d'artifices à l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉ

2000-06-259

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) RELATIVEMENT
AUX CHEFS D'ÉQUIPE**

ATTENDU la volonté de la Ville de créer trois postes réguliers de: technicien/chef d'équipe travaux publics, technicien/chef d'équipe assainissement des eaux et technicien/inspecteur en bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, la lettre d'entente et le syndicat des employés municipaux de Bromont (CSN) relative à la création de trois postes réguliers de technicien/chef d'équipe travaux publics, technicien/chef d'équipe assainissement des eaux et technicien/inspecteur en bâtiment.

ADOPTÉ

2000-06-260

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AUX ÉTANGS D'ÉPURATION

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Manuel Théroux, à titre d'étudiant à l'usine d'épuration, pour une période de 10 semaines, à partir du 12 juin 2000, au taux horaire de 12:00 \$/heure.

ADOPTÉ

5 juin 2000

2000-06-261

**PROLONGEMENT DE L'ENGAGEMENT DE MONSIEUR DANIEL
POTVIN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU les employés en congé de maladie;

ATTENDU la période de vacances et les travaux à faire l'été;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE prolonger l'engagement de Monsieur Daniel Potvin, au titre de surnuméraire,
selon la convention collective en vigueur, soit classe 4, an 1.

ADOPTÉ

2000-06-262

**FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE DURANT LA PÉRIODE DES
FÊTES 2000**

ATTENDU l'article 9.05 de la convention collective concernant les employés de
bureau ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'hôtel de ville soit fermé du 21 décembre (au soir) 2000 au 3 janvier 2001
inclusivement, ce qui représente pour les employé(es) de bureau trois (3) jours de
congé, soit les 22, 28 et 29 décembre, sans traitement ou monnayés dans leurs
banques, au choix de l'employé(e).

ADOPTÉ

2000-06-263

EMBAUCHE D'UNE POLICIÈRE TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 juin 2000

D'embaucher Madame Cynthia Tremblay à titre de policière temporaire pour la période des vacances des policiers et durant un surcroît de travail lors d'activités récréatives à Bromont.

QUE le salaire de Madame Temblay soit fixé à 557,18 \$ par semaine et qu'elle soit rémunérée pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

2000-06-264

STAGIAIRE EN INFORMATIQUE

ATTENDU QUE Madame Marie Laurent a réalisé un stage de trois mois en informatique ;

ATTENDU QUE Madame Laurent a développé deux applications à l'aide du logiciel ACCES soient le suivi des documents transmis à l'évaluateur et les compteurs d'eau ;

ATTENDU la qualité du travail effectué par Madame Laurent ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQ CENT DOLLARS (500 \$)** à Madame Marie Laurent, somme représentant une allocation pour le travail accompli.

ADOPTÉ

2000-06-265

**PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF REQUIS PAR LA
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 juin 2000

QUE Monsieur François Soutière soit autorisé, par la présente, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile de Québec et ce, jusqu'à la nomination du nouveau directeur des travaux publics de la Ville.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST
TENUE LE 20 AVRIL 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUE LE 11 MAI 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE L'APPROBATION DU MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT DU SITE DES NEIGES USÉES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite approbation.

5 juin 2000

N. M.

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LE DOSSIER
DE MADAME ANDRÉE PELLERIN**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la décision.

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE
PAR LE BAR L'OASIS AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES
COURSES ET DES JEUX**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de demande.

N. M.

**DÉPÔT D'UNE PÉTITION DE CITOYENS DE BRIGHAM DÉSI-
RANT S'ANNEXER À BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite pétition.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MICHEL CHAMPAGNE
CONCERNANT LE RECYCLAGE DES RÉSIDUS VERTS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Champagne.

2000-06-266

**EMBAUCHE D'ANIMATEURS ET D'AIDES-ANIMATEURS POUR LES
CAMPS DE JOUR, ÉTÉ 2000**

5 juin 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher les étudiants suivants à titre d'animatrices des camps de jour, été 2000 :

NOM	POSTE
Bédard, Amélie	Animatrice
Breton, Marie-André	Animatrice
Courchesne, Diane	Animatrice
Demers, Josiane	Animatrice
Fortin, Andrée	Animatrice
Gariépy, Mélanie	Animatrice
Perron-Abran, Josée-Anne	Animatrice
Robert, Dominique	Animatrice
Arsenault, Marie-Michèle	Aide-animatrice
Gagnon, Annabelle	Aide-animatrice
Gingras, Marie-Claude	Aide-animatrice
Jacques, Jessica	Aide-animatrice
BOUTS CHOUX	
Laplante, Nathalie	Animatrice
Rioux, Annabelle	Animatrice

QUE le salaire de ces étudiantes soit celui fixée par les résolutions numéros 97-03-086 et 1999-06-238.

ADOPTÉ

5 juin 2000

N. M.

**DEMANDE D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR
L'AMÉNAGEMENT DU « SKATE PARK »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite demande.

2000-06-267

**« BRUNANTE CHAMPÊTRE À BROMONT » AU PROFIT DES
MALADIES DU CŒUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **QUATRE CENT DOLLARS (400 \$)**, somme représentant la participation de deux personnes à la « Brunante champêtre de Bromont ».

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ,
DE FAÇON À INTERDIRE LES USAGE C-5 DANS LA ZONE C04-465
TOUT EN MAINTENANT LES USAGES C-3 SPÉCIFIQUEMENT
PERMIS**

Monsieur le conseil **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 700-91, tel qu'amendé, de façon à interdire les usage C-5 dans la zone C04-465 tout en maintenant les usages C-3 spécifiquement permis.

2000-06-269

EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

5 juin 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Nicolas Rousseau à titre de directeur des travaux publics, classe 5, échelon 2, à partir du 1^{er} août 2000, pour une période d'essai de six (6) mois.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Pierre Bellefleur demande des précisions sur l'avis urbanistique relatif au changement de zonage afin de permettre la réalisation du projet de débit d'essence/restaurant/dépanneur sur le boulevard de Bromont.. Monsieur Bellefleur s'informe ensuite sur le projet résidentiel intégré dans la zone H04-448, rue Shefford. Il demande si le projet est conforme à la réglementation municipale.
- Madame Louise Tardif demande d'avertir les citoyens, par lettre, lors de modifications au zonage. Elle demande si la liste des animateurs des caps de jour est définitive. Elle s'informe si Monsieur Beauchemin, gestionnaire des Versants de Bromont est rémunéré. Madame Tardif demande des précisions sur la nomination des membres de la Corporation de développement économique.
- Monsieur Bellefleur demande pourquoi la Ville a décidé de ne pas faire diffuser les assemblées du conseil par la télévision communautaire.
- Un citoyen demande pourquoi la ville n'a pas voulu commanditer le feu d'artifices de la Saint-jean-Baptiste.

2000-06-270

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

**PIERRE SIMONEAU, o.m.a.,
GREFFIER**